

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	143 669 381,82
Valeur liquidative (Part B)	1 429,00
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Performances nettes de frais (source AGRICA Epargne)

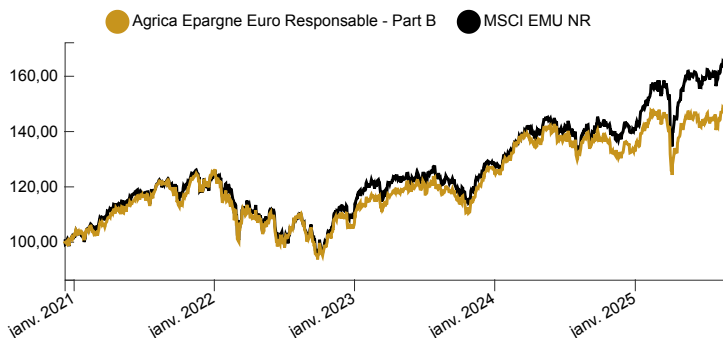
Performances	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création
Part B	-1,11%	-1,07%	2,77%	41,03%	42,90%
MSCI EMU NR	0,40%	0,65%	13,34%	57,14%	60,79%

Performances	2025	2024	2023	2022
Part B	7,11%	5,41%	21,01%	-15,96%
MSCI EMU NR	14,42%	9,49%	18,78%	-12,47%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 - source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,5
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	64%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	52%

Exposition aux ODD

Exposition aux ODD	
Bonne santé et bien-être  41% du portefeuille investi 10 sociétés concernées	Energie propre et d'un coût abordable  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Villes et communautés durables  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Lutte contre les changements climatiques  33% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU a enregistré une légère progression en août (+0,4%), ce qui porte sa hausse annuelle à +14,4%. Aux Etats-Unis, le discours accommodant de J. Powell lors de la réunion de Jackson Hole, a été un soutien pour les marchés actions. En effet, malgré une inflation proche de 3% et des pressions à la hausse exercées sur les prix par les droits de douane, une baisse de taux en septembre semble acquise en raison de la dégradation récente des données de l'emploi.

Sur le plan économique, la dernière publication du PMI composite a surpris positivement en Zone Euro à 51.1, soit un plus haut de 15 mois. Cette embellie provient essentiellement du secteur manufacturier grâce à un indice qui repasse en zone d'expansion et qui atteint son plus haut niveau depuis 38 mois. Cette amélioration, principalement attribuable aux perspectives de relance budgétaire en Allemagne, survient malgré l'entrée en vigueur des tarifs douaniers qui pourrait peser sur les exportations.

La fin du mois a été également marquée par le retour du risque politique en France avec la décision surprise du 1^{er} ministre de soumettre son gouvernement à un vote de confiance avant le début des discussions budgétaires prévues en octobre. Sans majorité parlementaire, la forte probabilité d'une chute du gouvernement a pesé sur le CAC 40, en baisse de -0,9% sur le mois, et en particulier sur les banques françaises et les secteurs les plus dépendants à l'économie domestique. Sur les marchés obligataires, l'écart de rendement entre l'OAT et le Bund a atteint 80bps, soit un écartement relativement modéré.

Au niveau des performances sectorielles, la dynamique a été principalement portée par l'énergie (+3,2%), la consommation discrétionnaire (+3,2%) et les matériaux (+2,7%). Dans la consommation discrétionnaire, le segment du luxe s'est particulièrement distingué grâce aux commentaires rassurants du groupe Swatch sur la demande américaine malgré les hausses de prix récentes pour compenser la mise en place des tarifs douaniers. A l'inverse,

la technologie (-2,1%) et les industrielles (-1,9%) affichent les replis les plus marqués.

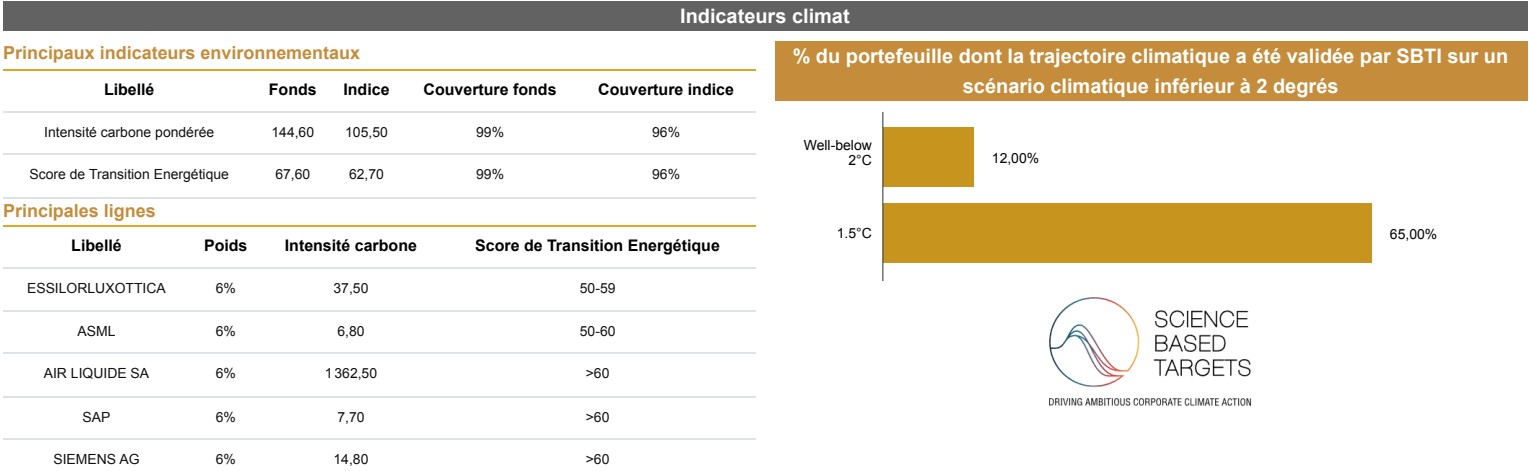
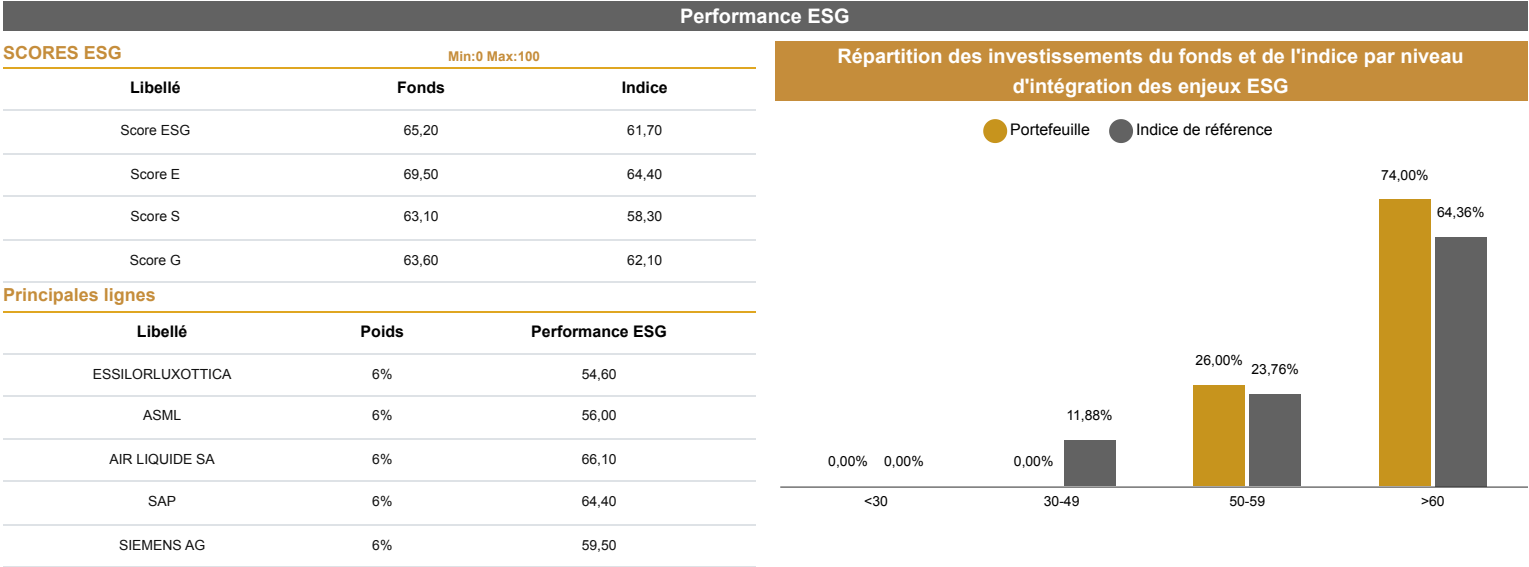
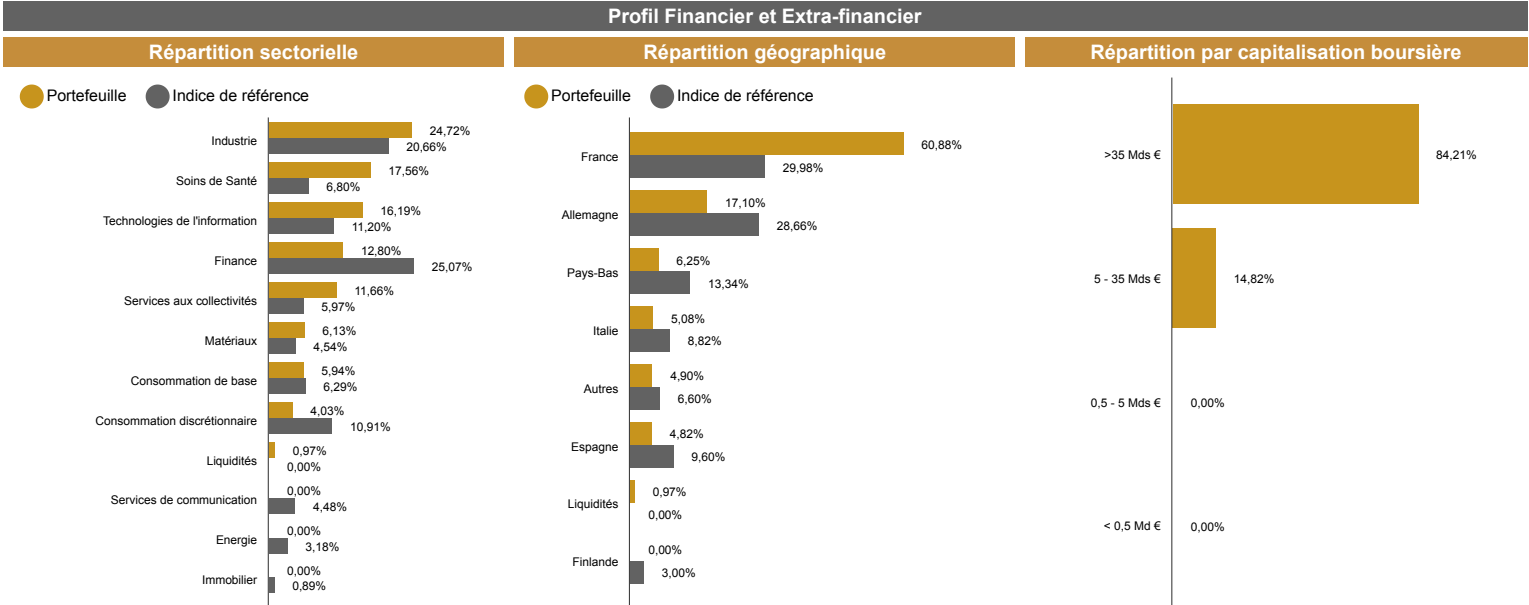
Sur le mois, AGRICA Epargne Euro Responsable a reculé de -1,1% et a sous-performé son indice de référence. Le portefeuille a été pénalisé par son biais France avec un effet sélection négatif sur les financières et sur les industrielles. Dans le secteur financier, **BNP Paribas** (-4,0%) et **Axa** (-6,8%) ont été particulièrement impactés par l'instabilité politique alors que le reste du secteur est en hausse. Sur la poche industrielle, **Spie** (-8,2%) et **Saint-Gobain** (-8,1%) sont les principaux détracteurs, excessivement sanctionnés en raison de leur sensibilité à la France. **Schneider Electric** (-8,0%) figure également parmi les principaux détracteurs. Son exposition à la thématique des datacenters et de l'IA offre des perspectives porteuses mais génère de la volatilité à court terme. Parmi les principaux contributeurs positifs, **Novo Nordisk** a rebondi de +15,4% après sa forte baisse en juillet. **Sanofi** (+7,2%) s'est également distingué après une publication de résultats trimestriels solide. Malgré la hausse du cours sur le mois, le titre reste toujours décoté au sein de son secteur, avec un multiple de valorisation P/E 2026^e au-dessous de 10x. Lors de son dernier plan stratégique, le laboratoire pharmaceutique français a décidé de mettre davantage l'accent sur sa R&D afin d' étoffer son pipeline pour soutenir sa croissance future.

Concernant les mouvements, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille aux banques françaises dès l'annonce du vote de confiance en allégeant **BNP Paribas** et **Axa** au profit d'**Intesa SanPaolo** et d'**Allianz**.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3,5 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 64%, et 52% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable ou alignées à la Taxonomie Européenne.

Achevé de rédiger le 05/09/2025

Attribution de performance						
Positifs				Négatifs		
Nom		Attribution (bps)		Nom		Attribution (bps)
NOVO NORDISK		+0,18		SAINT GOBAIN		-0,33
SANOFI		+0,14		SPIE		-0,30
SIEMENS ENERGY		+0,14		SCHNEIDER ELECTRIC		-0,24
ASTRAZENECA		+0,13		DASSAULT SYSTEMES		-0,21
IBERDROLA		+0,12		ENGIE		-0,20
Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)						
Principales lignes					Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
ESSILORLUXOTTICA	6,29	Technologies médicales	Soins de santé	FR	INTESA SANPAOLO +0,5%	BNP PARIBAS -0,5%
ASML HOLDING NV	6,25	Best in class ESG	Technologies	NL	ALLIANZ +0,3%	AXA +0,3%
AIR LIQUIDE SA	6,13	Efficacité énergétique	Matériaux	FR		
SAP SE	5,87	Best in class ESG	Technologies	DE		
SIEMENS AG-REG	5,63	Efficacité énergétique	Industrie	DE		
Poids des 10 premières lignes				53%		
Nombre de lignes				31		



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD ou alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne. Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 29/08/2025.